



Modalités d'inscriptions pour 2017 - 2018

Madame, Monsieur,
Chers parents, chers élèves,

Veillez trouver ci-après quelques informations relatives à la rentrée scolaire 2017-2018.

Deux documents sont joints à ce courrier :

- [Une fiche d'inscription](#)
- [Les horaires des cours collectifs \(Musique et Arts de la parole et du théâtre, Danse\).](#)

Le **palmarès des évaluations** sera accessible dès juillet sur le site de l'académie dans la section « téléchargement » ; la version papier sera disponible sur demande.

1. Inscriptions / réinscriptions, paiement du droit d'inscription 2017-2018

- La **fiche d'inscription / réinscription** ci-jointe est à nous retourner dûment complétée et **signée** directement au secrétariat. Seules les réinscriptions peuvent être adressées à l'adresse postale ou électronique de l'Académie. **Une fiche par élève**, modèle à photocopier au besoin.
- **Lors d'une nouvelle inscription**, la fiche doit être accompagnée du numéro national >> carte d'identité nécessaire !
- **Le paiement du droit d'inscription est à effectuer impérativement avant le 30 septembre 2017. L'inscription ne sera validée qu'à la réception du paiement.**

Nous n'envoyons pas de facture. Merci de régler cette opération spontanément et rapidement. Le droit d'inscription n'est plus remboursable après la date du 30 septembre.

Par contre, le montant payé sera remboursé en cas de désinscription avant le 30 septembre.

Les montants à payer sont les suivants :

- élève né avant le 15/10/1999 : 181 € (Ministère)
- élève né entre le 15/10/1999 et le 31/12/2005 inclus : 73 € (Ministère)
- élève né après le 31/12/2005 : 50 € (asbl Académie)
- élève de 5 & 6 ans pour la danse préparatoire : 100€.

Par **Bancontact** au secrétariat ou par **virement** au n° de compte suivant :

BE84 0000 0769 8059 - BIC : BPOTBEB1

En communication : uniquement le nom et le prénom de l'élève (ou des élèves)

Situations exceptionnelles (ne concernent pas le cours de danse préparatoire)

- Elève de plus de 12 ans toujours inscrit dans l'enseignement primaire : le montant reste fixé à **50,00 €** (sur base d'une attestation fournie par l'établissement scolaire).
- Elève inscrit dans l'enseignement secondaire, supérieur ou universitaire, de promotion sociale, subventionné par le Ministère : le montant reste maintenu à **73,00 €** (sur base d'une attestation fournie par l'établissement scolaire).
- **Exemption** (gratuité) : pour le 3ème enfant d'une même famille (le plus jeune), chômeur, handicapé, etc. (voir liste complète au recto de la fiche d'inscription), sur base d'attestations à nous fournir **avant le 30 septembre** ! (composition de ménage...).

.../...

2. Lieux d'inscriptions et reprise des cours

- Académie de BASTOGNE
 - Inscriptions au secrétariat de l'académie à partir du lundi 21 août et jusqu'au 30 septembre dernier délai ; ouverture du lundi au vendredi de 14h à 18h00, et le samedi de 9h00 à 11h50. Seules les réinscriptions sont possibles par courrier postal ou par courriel. **Merci de veiller à ce que la fiche d'inscription soit datée et signée.**
 - Reprise de tous les cours : le vendredi 1^{er} septembre.
Sauf les cours :
 - Cours complémentaires en musique : à partir du lundi 11 septembre
 - de formation pluridisciplinaire 1^{ère} année : à partir du mercredi 6 septembre
 - d'art dramatique 1^{ère} année : à partir du lundi 11 septembre
 - de formation musicale 1^{ère} année (enfants & adultes) :
à partir du lundi 11 septembre
 - de danse 1^{ère} année et préparatoire : à partir du lundi 11 septembre
 - d'éveil musical : rentrée le samedi 16 septembre
- Implantation de HOUFFALIZE (*locaux de l'école primaire, Rue de Schaerbeek, 3*)
 - Inscriptions : le mercredi 6 septembre, de 13h30 à 15h ou à l'académie à Bastogne.
 - Reprise des cours d'instrument : le vendredi 1^{er} septembre
 - Reprise des cours de formation musicale : le mercredi 13 septembre
- Implantation de VAUX-SUR-SÛRE (*locaux de l'école primaire, Rue de Wez, 4*)
 - Inscriptions : le lundi 4 septembre, de 16h à 17h30 ou à l'académie à Bastogne
 - Reprise des cours : le lundi 11 septembre

Les inscriptions sont recevables jusqu'au 30 septembre dernier délai, paiement compris !

Horaires des cours d'instruments, de chant, et de déclamation : avec les professeurs dès la première semaine de septembre pour répondre à vos souhaits, autant que possible.

3. Âges d'admission (*Tous les âges mentionnés font référence à la date du 31 décembre 2017*)

- Eveil musical : 5 ans
- Cours d'instruments et de Formation musicale : 7 ans
- Musique : cours pour adultes dès 14 ans
- Danse classique : 5 & 6 ans préparatoire ; 7 ans cycle normal
- Arts de la parole : 8 ans pour la formation pluridisciplinaire et 12 ans pour les autres cours.

4. Régularité d'un élève

Pour être considéré comme "régulier" c'est-à-dire reconnu par le Ministère pour le calcul de la dotation annuelle et des subventions de fonctionnement, un élève **doit** suivre un nombre minimum de périodes/semaine selon la filière choisie. Voici l'essentiel des règles tirées du Décret du 2 juin 1998 & de l'Arrêté du Gouvernement du 6 juillet 1998 :

- Filière préparatoire et Formation en danse : 1 période/semaine minimum
- Filière de Formation ou de Qualification ou cours complémentaires : 2 périodes/semaine
- Filière de Transition : 5 périodes/semaine avec la formation musicale Transition.
2 périodes/semaine si la FM transition est acquise.
- Chaque élève instrumentiste est tenu d'assister à une période complète de cours (50 minutes).

N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rendre visite pour tout complément d'information souhaité.

Vous remerciant de votre confiance et de l'attention que vous accorderez à ce courrier, nous vous souhaitons de belles vacances et déjà une excellente année scolaire 2017-2018.

Roland MAUS,
Directeur f.f.